

Certificat de formation continue FSEA numérique

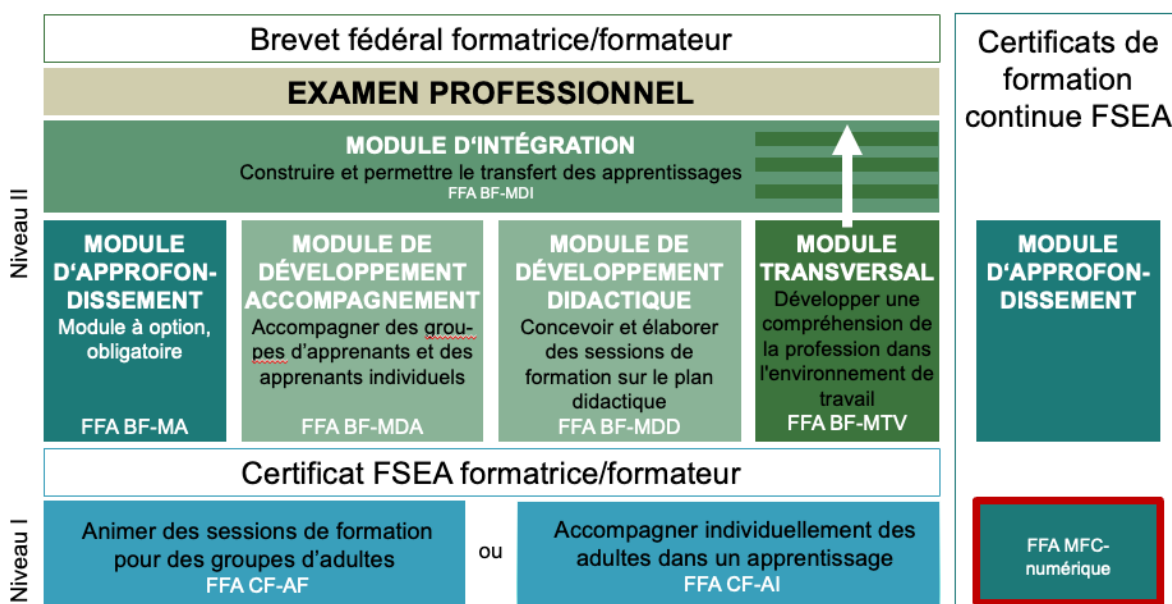
Descriptif du module

Soutenir les processus d'apprentissage à l'aide de médias numériques et de l'intelligence artificielle (IA) FFA MFC-numérique

Compétence opérationnelle :

Dans son domaine de spécialisation et pour des adultes, réfléchir et mettre en œuvre des processus d'apprentissage grâce aux technologies d'apprentissage numériques modernes et à l'IA.

Imbrication du module



Conditions préalables

- Certificat FSEA niveau I ou analogue
- Champ de pratique existant
- Bonnes connaissances de l'utilisation des programmes informatiques courants

Validité du certificat de formation continue FSEA

- Illimitée

Aperçu

1. Compétences	4
2. Contenus possibles	4
3. Temps d'apprentissage	5
4. Directives pour l'évaluation des compétences	5
5. Critères d'évaluation	5
6. Voies de recours et répétition	6
7. Conditions pour suivre le module	6
8. Certificat de formation continue FSEA	6
9. Fournisseur	Erreur ! Signet non défini.

Cette description de module sert de base à la procédure de reconnaissance par la FSEA.

1. Compétences

La compétence est développée et attestée durant le module

Choisir judicieusement les médias numériques en fonction des besoins de formation et préparer le choix effectué pour les processus d'apprentissage prévus.

Élargir les contextes d'apprentissage grâce à des outils numériques appropriés et les intégrer dans les processus d'apprentissage

Mettre en œuvre les technologies d'apprentissage modernes de manière durable dans les contextes d'apprentissage

Compréhension de base des différents aspects techniques liés aux technologies d'apprentissage

Être capable d'évaluer les questions juridiques et éthiques

2. Contenus possibles

Les contenus d'apprentissage mentionnés s'entendent comme des aides didactiques pour les prestataires de modules. Les prestataires peuvent procéder à une pondération ou compléter les contenus de manière spécifique. Les trois domaines partiels doivent être couverts. Il est supposé que pendant le temps d'apprentissage autonome, les participants au module continuent à approfondir des thèmes de manière indépendante ou qu'ils s'approprient et traitent des thèmes correspondants.

Didactique assistée par les médias

- Approches et scénarios d'apprentissage (par ex. moocs, serious games, edutainment, simulations, réalité virtuelle/augmentée, etc.)

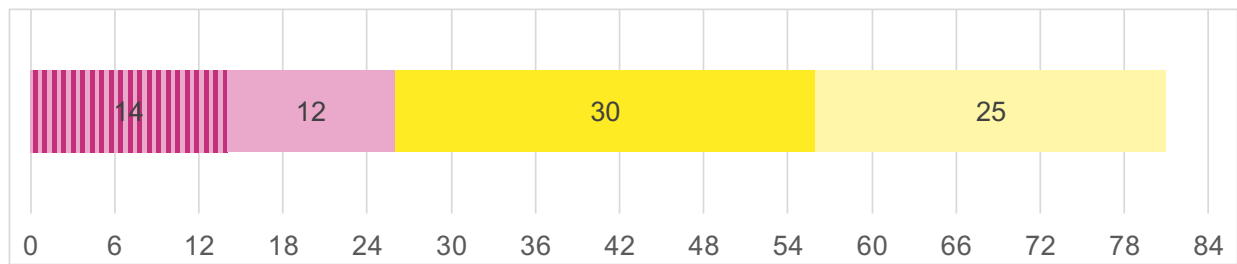
Méthodes et utilisation des médias

- Aperçu de l'application et des tendances avec les nouvelles technologies d'apprentissage
- Data Driven Learning : Learning Analytics, e-Assessments (par ex. formatif/sommatif, sécurisation des appareils (SEB), surveillances d'examens numériques (Proctoring), protection des données & coûts)
- Utilisation de plateformes d'apprentissage (open-source, LMS, LXP, SCORM, systèmes d'apprentissage adaptatifs & personnalisés). Pour quelle utilisation, quel type. Rôles, infrastructure technique
- Apprentissage immersif avec la réalité virtuelle et augmentée, Metaverse (par ex. 360/180 degrés, facteurs de réussite, scénarios d'utilisation)
- Apprendre en jouant : Game Based Learning, Serious Games, Gamification
- Utilisation de l'IA
- Production de vidéos éducatives/interactives professionnelles (techniques de montage, techniques d'enregistrement, logiciels)
- Création de contenus d'apprentissage numériques avec des systèmes auteurs
- Création de podcasts et de vidéocasts

Cadre juridique et éthique

- Droits d'auteur, d'utilisation et d'exploitation de ses propres contenus et de ceux de tiers (par ex. licences Creative Common, droits de la personnalité, focus sur la situation juridique des nouvelles technologies comme l'IA, les ressources éducatives ouvertes)
- Protection des données
- Éthique / Questionnement sur l'utilisation des technologies d'apprentissage

3. Temps d'apprentissage



Temps d'apprentissage en contact*	26 heures	
Temps d'apprentissage autonome	55 heures	Total 81 heures

*La période d'apprentissage par contact doit être répartie sur au moins deux mois.

4. Directives pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences pour ce module de formation continue consiste en la mise en œuvre et la réflexion sur un processus d'apprentissage assisté par ordinateur.

- La justification didactique ainsi qu'un support d'apprentissage créé/préparé à titre d'exemple sont mis à disposition sous forme numérique.
- Les candidat(e)s se donnent mutuellement un feedback.
- Le support numérique utilisé dans le cadre de l'apprentissage fait l'objet d'une réflexion didactique sur la base des feedbacks.
- La création/le produit du support de cours et la réflexion sont évalués par l'enseignante / l'enseignant du module.

5. Critères d'évaluation

L'évaluation des compétences est évaluée selon les critères suivants :

- a) Création du support d'apprentissage, y compris la justification
 - La description de l'environnement d'apprentissage dans le contexte institutionnel est compréhensible.
 - Le choix du support numérique, son utilisation et sa préparation sont adaptés au setting d'apprentissage et au contexte institutionnel et justifiés sur le plan didactique.
- b) Réflexion
 - La réflexion montre que les candidat(e)s sont conscients des exigences liées aux technologies d'apprentissage, à leur mise en œuvre et à leur implémentation dans les contextes d'apprentissage.
 - La réflexion montre que les candidat(e)s sont conscient(e)s de leur propre rôle selon le setting.

- La réflexion se réfère explicitement aux feedbacks des autres participants au module.

6. Voies de recours et répétition

Une évaluation des compétences "non acquis" peut être contesté par écrit et de manière motivée auprès du prestataire de modules dans un délai de 30 jours. Le prestataire du module prend une décision

- Acceptation de l'opposition (évaluation des compétences tout de même "acquise") ;
- Répétition ;
- Rejet de l'opposition.

Un recours écrit et motivé contre la décision du prestataire de modules peut être déposé auprès de la CAQ dans un délai de 30 jours. La CAQ vérifie si la procédure était formellement correcte. Une avance de frais de 350 CHF doit être versée pour couvrir les frais de procédure. L'avance de frais est remboursée si le recours est accepté

7. Conditions pour suivre le module

Un champ pratique existant est requis. Les participants au module doivent également disposer de très bonnes connaissances en matière d'utilisation des programmes informatiques courants. Dans le module, les participants travaillent avec leur propre ordinateur portable. Les participants au module doivent savoir utiliser leur appareil et les logiciels préinstallés.

Les participants au module doivent disposer de compétences en matière de formation d'adultes. Les conditions préalables

- un certificat FSEA de formatrice/formateur ou
- compétences au moins du niveau d'un certificat FSEA (cf. évaluation analogique edu-Qua) ou
- attestation de module* d'une formation menant à un certificat FSEA et au moins 75 heures de pratique. Une attestation de participation seule ne suffit pas.

8. Certificat de formation continue FSEA

Les exigences suivantes doivent être remplies pour l'obtention du certificat de formation continue FSEA :

- Participation active à la période d'apprentissage par contact (au moins 80%) ;
- Traitement des tâches à mettre en œuvre dans des settings numériques (au moins 80%) ;
- Évaluation des compétences acquises par l'enseignante / l'enseignant du module.

Le certificat de formation continue FSEA "Soutenir les processus d'apprentissage à l'aide de médias numériques et de l'intelligence artificielle (IA) » est valable de manière illimitée.

9. Prestataires

Le module ne peut être proposé que par des prestataires reconnus pour les modules du niveau I du système modulaire FFA. L'offre de modules doit passer par une procédure de reconnaissance pour les modules de formation continue de la commission d'assurance qualité (CAQ) du système modulaire FFA.